CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 06.11.72.52.06

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / M. JEAN-CLAUDE FÉRAUD

OBJET : Centres sociaux : 3ème répartition des crédits de fonctionnement et 1ère répartition en investissement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux définie par la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette troisième répartition en fonctionnement et première répartition en investissement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 17 structures localisées à Aix-en-Provence, La Ciotat, Istres, Marseille et à Saint-Martin-de-Crau ;
- 53 projets spécifiques présentés par 28 structures situées à Aix-en-Provence, Fos-sur-Mer, Marseille, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Salon-de-Provence et Vitrolles ;
- l'équipement et la réalisation de travaux de 13 centres sociaux, situés à Aix-en-Provence, La Ciotat, Vitrolles, Marseille, Puyricard et Salon-de-Provence.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à ces centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2020, un total de 415 744 €répartis comme suit :

- montant global des subventions de fonctionnement au titre de l'animation : 204 462 €
- montant global des subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques : 141 000 €
- montant global des subventions d'investissement : 70 282 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL